



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 15 JANVIER 2019

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 55

La séance débute par la présentation des vœux du président. Il poursuit par l'analyse des remontées d'anomalies sur FDME des championnats nationaux et Coupes de France régionale et départementale.

En ce début d'année, on comptabilise pour les championnats encore des anomalies relatives à la non-conformité des OT (officiels de table) malgré une information publiée toutes les semaines dans le Hand Infos et quelques absences de secrétaire.

En coupe de France, après avoir évoqué le problème de deux rencontres, il est procédé au tirage au sort des finales de secteur (1/16è et 1/8è) programmées le dimanche 24 février prochain sur une seule et même journée.

Concernant les deux rencontres précitées, il s'agit d'une part, d'un match arrêté en départementale masculine à la 53^{ème} minutes et 29 secondes en accord avec les deux équipes pour des incidents survenus lors de la rencontre AMILLY HANDBALL / SMOG ST JEAN DE BRAYE HANDBALL. Le dossier a été transmis à la commission nationale des réclamations et litiges.

Pour le second cas, un match perdu par pénalité a été prononcé en coupe départementale féminine pour le club de PONT-CHATEAU qui a inscrit sur la FDME 4 filles qui avaient déjà évolué antérieurement dans une ou plusieurs compétitions officielles de niveau supérieur avec le club de ST NAZAIRE.

RAPPEL : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire ou à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant :
<http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

Fait à Créteil,
le 18 janvier 2019

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 12/13 JANVIER 2019
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> - OGC NICE COTE D'AZUR HB LFH - MARCQ HANDBALL N2F/P4 - MAINVILLIERS-CHARTRES HB -18M/P2 - AS HBC DE CHALON -18M/P6 - ENT. PERIGORD SUD-OUEST HB -18F/P1 - PAYS DE LESNEVEN HB -18F/P3 - CHAUMONT HANDBALL -18F/P7 - CA PONTARLIER HB -18F/P8 - CS ANNECY LE VIEUX N2F/P7 - ENTENTE CORNOUAILLE SUD -18M/P3 - METROPOLE NICE COTE D'AZUR -18M/P8 - PERIGUEUX HANDBALL -18F/P2 - MONTPELLIER UC HB -18F/P2 - CPB RENNES/AS CHANTEPIE -18F/P3 - PALAISEAU OUEST ESSONNE FEMININ -18F/P4 - ARDECHE LE POUZIN HB 07 HB FEMININ -18F/P10 - ES MONTGERON -18F/P6 - ENTENTE REIMS/SAINT-BRICE -18F/P7 <p><u>AVERTISSEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CAP 78 -18F/P7
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- PONT-CHATEAU HANDBALL CDF DEPT F. (1/32°)
* <u>FORFAIT</u>	/

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.